

Image not found or type unknown



Déduction des travaux pour calcul de plus value

Par **zorro2008**, le **02/09/2008** à **16:20**

Mon amie, fille unique, a hérité de la maison parentale à la mort de son père il y a 8 ans (sa mère était déjà décédée depuis 10 années); elle a fait des travaux d'amélioration pour un montant facturé de 50 000 euros . Elle vient de vendre ce bien, qui n'est pas résidence principale, pour 140 000 euros. rnDans le calcul de la plus value le notaire ne retient en déduction, en plus des abattements automatiques, la moitié des 50 000 euros arguant du fait que le calcul ne porte que sur la moitié de la valeur de la maison . rnEst ce normal de ne pas déduire des 70000 euros (la moitié de 140000) le montant total des travaux même si la moitié de la valeur de la maison est concernée?rnmerci de votre aide